



ANTICIPER POUR MIEUX COMMUNIQUER EN SITUATION DE CRISE

COMMUNICATION

Profil intervenant Catherine GAVENC (spécialiste en communication et management), et Philippe TISSIER (spécialiste des collectivités et en communication)

OBJECTIFS

Identifier les différents types de crise auxquels un élu peut être confronté

Repenser les objectifs et les modes opératoires de la communication, interne, externe, financière et institutionnelle

Élaborer une stratégie de communication adaptée, subir ou agir ? **Choisir** le bon axe de communication, **maîtriser** la stratégie de reconnaissance (re**connaître** la situation ou exprimer son incompréhension...)

Gérer les relations avec les médias et **évaluer** l'après crise

DURÉE

Une journée de 9h00 à 17h00

Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

LIEU

Union des Maires du Val d'Oise

38 Rue de la Coutellerie

95300 PONTOISE

PUBLIC CONCERNÉ

Élus, Agents, Collaborateurs de cabinet,

CONTENU

- Définition de la crise et des impacts sur l'image, l'interne et l'externe
- Eudes de cas et présentation de scénarios de communication de crise

FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

- Moins de 500 habitants : **150 €**
- De 500 à 999 habitants : **170 €**
- De 1000 à 3999 habitants : **180 €**
- De 4000 à 9999 habitants : **190 €**
- + De 9999 habitants : **200 €**

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 290 €.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin de préinscription à remplir sur notre site internet :

- ▣ Nos formations
 - ▣ Communication
 - ▣ Anticiper pour mieux communiquer en situation de crise

A retourner par email à
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

